

Compte rendu de séance

Séance du 24 Juillet 2020

L'an 2020 et le 24 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de VAN BELLE JACQUES Maire

Présents : M. VAN BELLE JACQUES, Maire, Mmes : AMMELOOT Sophie, ANDRES Sharon, BEAUDHUY NICOLE, BRILLANT AUDREY, GALVAO ESTELLE, HUOT ISABELLE, MM : GUERTON BRUNO, HUCK JEAN-LOUIS, JOLY Hervé, PEREIRA FONSECA CARLOS, TRIFFAULT Jean-Paul

Absent(e)s : FINET MARINE, BARET Philippe, PRÉ Jérôme,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 17/07/2020

Date d'affichage : 17/07/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le : 30/07/2020

Et publication ou notification

Du : 30/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : AMMELOOT Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

AFFECTATION BUDGETAIRE DES RESULTATS DE CLÔTURE 2019 - 2020-26

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2020 - 2020-27

DESIGNATION DU/DE LA GARDIEN(NNE) DE L'EGLISE ET FIXATION DE L'INDEMNITE - 2020-28

ADHESION 2020 AU FAJ-FUL - 2020-29

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COMPLEMENTAIRE SANTE AVEC AXA - 2020-30

DESIGNATION DU PRESTATAIRE DE LIVRAISON DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET FIXATION DU TARIF - 2020-31

ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE L'ADIL - 2020-32

AFFECTATION BUDGETAIRE DES RESULTATS DE CLÔTURE 2019

réf : 2020-26

Vu, le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement de 249 334.27 €,
Vu, le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement de 390 133.64 €,

Jean-Paul Triffault demande pourquoi les montants diffèrent de ceux présentés en commission des finances. Nicolas Thomas (Secrétaire de mairie) précise les modifications sur les montants car il y a eu le retour de devis des vêtements de travail, le matériel du restaurant scolaire, ainsi que les frais de gardiennage.

Jean Paul Triffault reproche la non-lecture de chaque ligne du budget lors de la commission des finances.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE, à la majorité, d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget principal comme suit :

Affectation du résultat de l'exercice 2019 :

- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 390 133.64 € (Recette d'investissement)
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 38 000 € (Recette d'investissement)
- 002 Résultat de fonctionnement reporté : 211 334.27 € (Recette de Fonctionnement).

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 4 [Isabelle Huot, Jean-Paul Triffault, Sharon Andrès, Hervé Joly])

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

réf : 2020-27

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L. 211-1 et suivants et L. 212-1 et suivants,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 31 juillet compte tenu de la crise sanitaire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jacques Van Belle, Maire de Saint Lyé la Forêt,

Lecture et description des chapitres et des comptes du budget primitif 2020

Jean-Paul Triffault : Pourquoi transférer les dépenses de la Caisse des écoles sur le budget principal au lieu d'augmenter la subvention vers la Caisse des écoles ?

Nicolas Thomas : La COVID a amputé une bonne partie la caisse des écoles, les dépenses sont liées aux tarifs payés par les parents, de plus le budget ne reflète pas les vraies dépenses et les vraies recettes, une partie du personnel, des contrats ne sont pas payés par ce budget. Il est plus facile de transférer tout afin de créer un budget unique

Hervé Joly : augmentation de 16000 euros. Nicolas Thomas : oui, plus les 2 agents de la caisse des écoles.

Jacques Van Belle : la Préfecture a admis que nous étions entre 2 systèmes, la Caisse des écoles établissement public ou commission municipale. La Préfecture a constaté notre situation, nous allons continuer jusqu'à la fin de l'année, et nous recommencerons en 2021 avec un nouveau fonctionnement.

Hervé JOLY : Energie électricité : 5500 euros en plus par rapport au budget 2019. Nicolas Thomas : l'augmentation est due aux nouveaux lotissements, à l'augmentation des tarifs. Nous étions en déficit sur ce compte l'an dernier, donc nous avons revu le budget.

Hervé Joly souhaite remettre les 2200 euros en aides sociales car la fête des aînés et le social sont lié

Nicolas Thomas je transfère sur la ligne AIDES

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

ADOpte, à la majorité, le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	Budget 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	919 173.98 €
011 - Charges à caractère général	271 892.86 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	247 884.25 €
014 - Atténuations de produits	105 292.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	179 374.28 €
65 - Autres charges de gestion courantes	76 181.00 €
66 - Charges financières	37 319.59 €
67 - Charges exceptionnelles	1 230.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	919 173.98 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	211 334.27 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 787.79 €
73 - Impôts et taxes	255 148.56 €
74 - Dotations, subventions et participations	375 656.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	39 247.36 €
Section d'investissement	Budget 2019
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	682 650.92 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 795.25 €
21 - Immobilisations corporelles	213 731.00 €
23- Constructions en cours	432 124.67 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	682 650.92 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	390 133.64 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	179 374.28 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	80 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	33 143.00 €

A la majorité (pour : 8 contre : 4 abstentions : 0)

DESIGNATION DU/DE LA GARDIEN(NNE) DE L'EGLISE ET FIXATION DE L'INDEMNITE

réf : 2020-28

Vu, les circulaires du 8 janvier 1987 et 9 juillet 2011 relatives au gardiennage des églises,

Considérant, que la gardienne actuelle, Madame Paulette Guillot, arrête le gardiennage.

Considérant, que l'indemnité pour le gardiennage de l'église date du 17 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DESIGNE, à l'unanimité, Madame Marie-Claire Baranger, résidant à Saint Lyé la Forêt, comme gardienne de l'église,

FIXE, à l'unanimité, l'indemnité de gardiennage de l'église à 172.25 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION 2020 AU FAJ-FUL

réf : 2020-29

Vu, le courrier du Département du Loiret sur le dispositif FAJ-FUL, un dispositif d'aide aux jeunes, de solidarité logement ainsi que pour l'énergie, l'eau et les dettes téléphoniques.

Considérant, que la Commune souscrit à ce dispositif car le Conseil Départemental a garanti pour moitié l'emprunt des logements sociaux chemin du grillon. La Commune de Saint Lyé la Forêt garantit pour moitié ce même emprunt.

Considérant, le nombre d'habitant en 2020, soit 1188, et la participation par habitant pour le FAJ (0.11 €) et le FUL (0.77 €),

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

APPROUVE, à l'unanimité, la participation de la Commune de Saint Lyé la Forêt au dispositif FAJ/FUL du Département du Loiret.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COMPLEMENTAIRE SANTE AVEC AXA

réf : 2020-30

Vu, la proposition de complémentaire santé pour les habitants de Saint Lyé la Forêt, proposée par AXA,

Considérant, que pour accéder à ce service pour les habitants, la Commune doit signer une convention sans frais avec AXA,

Considérant, la convention "Proposition de l'offre promotionnelle, assurance santé pour la Commune",

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer ladite convention avec AXA

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DU PRESTATAIRE DE LIVRAISON DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET FIXATION DU TARIF

réf : 2020-31

Vu, la fin du contrat au 31 août avec Convivio pour la livraison des repas du restaurant scolaire,

Considérant, la proposition de la commission des affaires scolaires de retenir API comme prestataire,

Considérant, les tarifs plus élevés d'API,

Sur une question de Mme Sharon Andrès sur la prise en charge du prix des repas par la Commune ? Nicolas Thomas répond que la participation est autour de 20 %.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DESIGNE, à l'unanimité, l'entreprise API comme prestataire de fourniture et de livraison des repas au restaurant scolaire,

FIXE, à l'unanimité, le tarif des repas à 3.75 € par repas.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE L'ADIL

réf : 2020-32

Vu, la présentation de Monsieur Vincent Espinasse de l'ADIL sur le conseil en énergie partagé,

Considérant, les besoins de la Commune de mieux maîtriser l'énergie des bâtiments communaux,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec l'ADIL pour le conseil en énergie partagé.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Remarques formulées par le groupe minoritaire

Suite à un mail du « Groupe minoritaire » envoyé après l'envoi des convocations , monsieur le Maire précise qu'en l'absence de règlement intérieur, il y a obligation de traiter les questions soulevées après l'envoi des convocations et fait une mise au point sur les remarques formulées dans ce mail.

- Terrain de Foot :

Isabelle HUOT : problème d'arrosage du terrain de foot.

Bruno Guerton : Jérôme Pré est au courant et s'en occupe.

- Bassin versant de la Retrève :

Monsieur le Maire rappelle l'étude engagée par la DDT sur le bassin versant de la Retrève et du Nan : « je vais vous faire passer les éléments, beaucoup de choses intéressantes figurent déjà dans le rapport du Copil qui vient d'arriver et je vais vous les envoyer par format électronique. Lorsque cette étude sera bouclée, - fin 2021 – il sera possible d'établir des cartes des zones inondables et on verra ce que l'on pourra faire pour limiter les dégâts.

- Poteau incendie, Rue de l'Abbé Vallée :

Sharon Andrès : Voir pour réaliser l'entretien par les agents communaux, la chaîne n'existe plus.

Séance levée à : 22 : 30

En mairie, le 28/07/2020
Le Maire
JACQUES VAN BELLE